



Fédération
Nationale des
Associations du
Travail en
Temps
Partagé

LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ, 30 ANS D' ACTIONS, 30 ANS DE SUCCÈS !

DOSSIER DE PRESSE

FNATTP.COM



Sommaire

P2 : Edito

P3 : Le Travail en Temps Partagé, présentation

P4 : La Fédération, sa démarche

P5 : Une réponse aux besoins économiques

P6 : Quel type d'intervention en temps partagé ?

P7 : Les bénéfices vus par les cadres

P8 : Les bénéfices vus par les entreprises

P9 : Les chiffres clés

P10 : Les 30 ans en 2023

P11 : La Fédération depuis 1993



ÉDITO

POUR LA FNATTP, 30 ANS AU SERVICE DE LA PROMOTION DU TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS

Cette année marque le 30e anniversaire de l'association pour la promotion du travail en temps partagé en France, la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé. C'est une occasion de rendre hommage à une organisation nationale et régionale qui joue un rôle essentiel dans la promotion et le développement du travail en temps partagé en France.

Depuis trois décennies, la FNATTP est un moteur de changement, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités professionnelles pour de nombreux professionnels et entreprises. Elle a su mettre en avant les avantages indéniables du travail en temps partagé, offrant flexibilité, adaptabilité et équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Grâce à des initiatives innovantes, des partenariats stratégiques et une promotion active, la FNATTP contribue à changer les mentalités et modifie les pratiques professionnelles. Elle a établi des normes de qualité élevée, favorisant la confiance et la reconnaissance du travail en temps partagé parmi les employeurs et les travailleurs.

En cette année anniversaire, la FNATTP et ses associations membres tiennent à exprimer leur profonde gratitude envers tous ceux qui ont contribué à leur succès. Les membres, les partenaires, les employeurs et les professionnels jouent un rôle essentiel dans la promotion et le développement du travail en temps partagé en France.

En regardant vers l'avenir, je suis confiante quant aux possibilités offertes par le travail en temps partagé. La FNATTP continuera d'être une voix forte et un soutien précieux pour tous. Ensemble, nous construisons un avenir où le travail en temps partagé sera reconnu, valorisé et intégré pleinement dans le paysage professionnel.

Maryse DUBIEN
Présidente de la Fédération
Nationale des Associations du Travail en
Temps Partagé



LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ, DE QUOI S'AGIT-IL ?



PARTAGER SON TEMPS

Le **Travail en Temps Partagé - TTP** - est une forme de travail qui permet à un professionnel expérimenté de partager son temps et ses compétences entre plusieurs employeurs (généralement 2 à 3 ou plus) ou d'exercer une autre activité sous un statut différent, complémentaire à son contrat de travail salarié.

Plutôt que d'être le salarié à plein temps d'un seul employeur, le professionnel en temps partagé exerce ses compétences dans différents contextes, offrant ainsi une **flexibilité** tant pour les employeurs que pour lui-même.

Cela permet d'optimiser l'utilisation des compétences, d'adapter la charge de travail en fonction des besoins et de favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle..

FLEXIBILITÉ ET EXPERTISE

Ce mode de fonctionnement permet aux entreprises d'accéder à des compétences spécialisées sans avoir à les engager à temps plein, ce qui peut être plus avantageux d'un point de vue économique. De plus, cela leur offre la possibilité d'adapter la charge de travail en fonction des fluctuations d'activité, tout en bénéficiant de l'expertise et de l'expérience d'un professionnel qualifié.

POUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL...

« Le travail en temps partagé peut s'effectuer sous la forme du multisalariat. Dans ce dernier cas, le salarié signe des contrats à durée indéterminée directement avec plusieurs employeurs. Souvent subie pour les métiers les moins qualifiés, cette forme d'emploi est au contraire choisie par une population de cadres souhaitant davantage d'autonomie et d'indépendance. En multisalariat, un cadre est ainsi employé par plusieurs entreprises au sein desquelles il va travailler deux ou trois jours par semaine. » (30/08/2011).



Le « Travail en Temps Partagé » :

- Une activité à temps complet retrouvée en cumulant plusieurs « emplois en temps partagé »
- Les entreprises peuvent ainsi satisfaire leurs besoins au juste temps et au juste coût
- Une réponse à la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Un moyen pour améliorer la qualité de vie en entreprise



LA DÉMARCHE DE LA FNATTP®



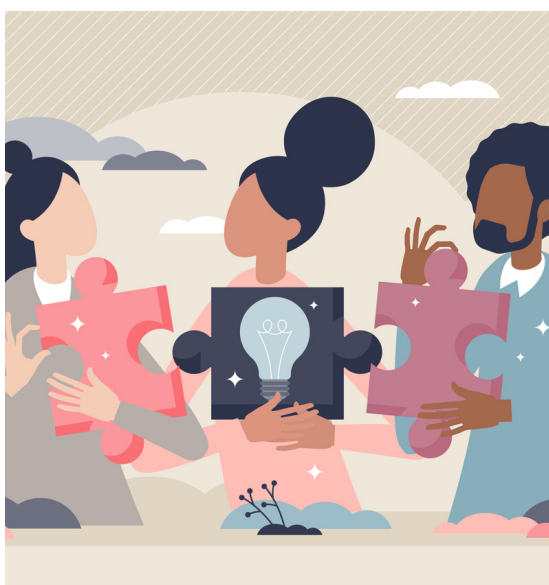
APPORTER PLUS DE RICHESSES DANS LE PARCOURS PROFESSIONNEL DE CHACUN

La FNATTP, association loi 1901, reconnue d'intérêt général, créée en 1993, fédère **25** Associations membres présentes à travers l'hexagone.

La Fédération et ses associations membres préparent les professionnels à travailler en temps partagé :

- La découverte d'une gestion différente des compétences du cadre, adaptée aux spécificités des PME
- Une méthodologie rodée, basée sur une démarche terrain auprès des entreprises
- Une charte de bonnes pratiques, signée par tous les cadres du réseau
- Un réseau de cadres prêts à proposer leurs compétences en Temps Partagé

L'action de la FNATTP vient soutenir et renforcer les actions des Groupements d'Employeurs, des Entreprises de TTP ou de portage salarial.



DES ACTIONS PENSÉES POUR LES PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS, SENIORS, JEUNES DIPLÔMÉS...

La FNATTP et son réseau national d'associations « Compétences en Temps Partagé » mènent tout au long de l'année des actions d'information auprès des employeurs : TPE, PME, start-ups, collectivités, et associations.

Notre démarche originale permet une approche différente et rapide de l'entreprise et du marché du travail qui multiplie les possibilités de mission ou de contrat en CDI ou CDD.

Chaque membre bénéficie d'un accompagnement opérationnel qui lui permet de rencontrer les entreprises et se repositionner sur les besoins réels en compétences pointues.



LA FNATTP AGIT SIMULTANÉMENT SUR 3 AXES

1. Promouvoir le Travail en Temps Partagé.
2. Répondre à toute demande d'un groupe d'experts métiers ou de jeunes diplômés en recherche d'emploi désirant bénéficier de l'accompagnement proposé, soit en développant une antenne, soit en créant ou réactivant une structure sur un territoire.
3. Veiller à l'évolution législative et réglementaire.



POUR LES ENTREPRISES, PLUS DE COMPÉTENCES AU JUSTE TEMPS ET AU JUSTE COÛT

Véritable réponse face aux contraintes économiques actuelles, le TTP permet aux PME, start-ups, etc de recourir aux compétences de professionnels expérimentés dont elles ont besoin, donc d'avoir accès à des « savoir-faire » et des potentiels traditionnellement réservés aux grandes entreprises.

Le TTP apporte ainsi un véritable avantage compétitif, presque sans équivalent, pour les PME : les entreprises n'ont pas nécessairement besoin de toutes les fonctions 7 jours sur 7 pour répondre à un besoin récurrent ou ponctuel.

Le TTP s'adapte à la plupart des fonctions de l'entreprise, donc à leurs attentes concrètes :

- Fonctions transversales « classiques » : responsables de production, directeur administratif et financier, ressources humaines, achats, communication, informatique, etc.
- Fonctions « expertes » : logisticiens, ingénieurs qualité, spécialistes de marketing digital, etc.
- Ou notamment les fonctions nouvelles en pleine croissance, mais pas toujours bien maîtrisées : community manager, spécialistes du développement durable, RSE, etc.

Le TTP permet à une entreprise, de tester ou de lancer une activité nouvelle, donc d'optimiser son diagnostic, en ayant recours à des experts spécialisés tout en maîtrisant ses coûts.

C'est également l'opportunité de bénéficier de l'avis d'un professionnel plus intégré dans le quotidien de l'entreprise qu'un consultant externe, tout en disposant de plus de recul que les autres collaborateurs à temps complet.



UNE RÉPONSE POUR L'EMPLOI DES SENIORS : LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Pour l'entreprise, recruter un senior à temps partagé, c'est recruter plus efficacement, de manière plus adaptée et plus rentable, au juste coût et à moindre risque.

Le Travail en Temps Partagé est également une réponse adaptée aux fins de carrière et aux périodes de transition professionnelle, en conservant l'expertise et en évitant les coûts, les désorganisations et les éventuels traumatismes d'un licenciement.

Le Travail en Temps Partagé permet aussi une sécurisation des parcours professionnels de la deuxième partie de carrière.



AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FNATTP, C'EST ÊTRE SUIVI ET BIEN ACCOMPAGNÉ

- Rencontres régulières entre associations et adhérents
- Plan d'action opérationnel pour la démarche de Travail en Temps Partagé auprès des cadres et entreprises
- Échanges permanents avec le Conseil d'Administration
- Organisation des actions de la vie associative



VOUS PRÉPARER À LA REPRISE D'ACTIVITÉ

- Construire votre projet professionnel et identifier vos cibles, transformer votre CV en offre de services pour valoriser vos expertises
- Rompre l'isolement et aller vers une démarche collaborative pour partager, aider et être aidé et bénéficier de l'effet réseau et de la dynamique de groupe
- Appréhender le tissu économique local à travers la promotion du travail en temps partagé auprès des dirigeants d'entreprise et de toutes organisations
- Rencontrer directement les dirigeants d'entreprise et découvrir le marché caché et le marché latent



EXEMPLES D'INTERVENTION EN TEMPS PARTAGÉ

Start-up - 2 ans d'existence

DAF EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence** : 2 jours par semaine
- **Mission** : refonte complète du Business Plan sur 5 ans en vue de préparer une levée de fonds - suivi opérationnel des indicateurs financiers



Startup GreenTech - 3 salariés

DRH EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence** : mission de 10 jours/mois
- **Missions** : diagnostic de l'organisation et des besoins en compétences, recrutement, création des processus RH



PME industrielle - 22 salariés

RESPONSABLE MARKETING EN TEMPS PARTAGÉ

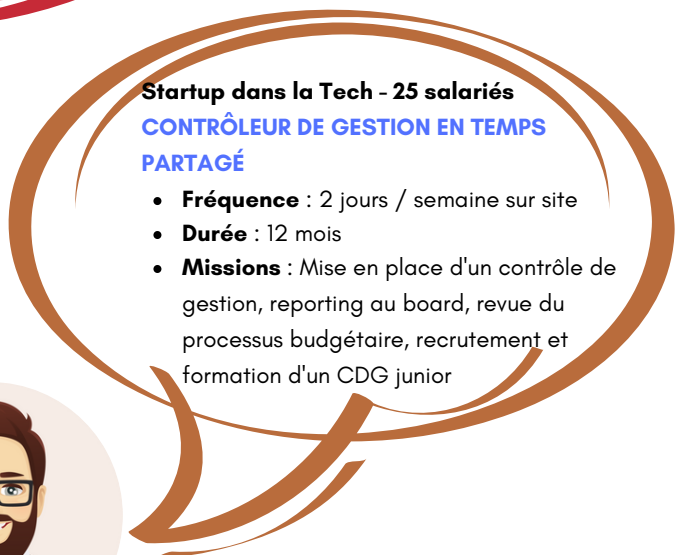
- **Fréquence** : 2 jours par semaine
- **Durée** indéterminée
- **Missions** : Définir un discours de marque, SEO site web, créer du contenu, outils d'aide à la vente, promotions, animation force de vente, salons



Startup dans la Tech - 25 salariés

CONTRÔLEUR DE GESTION EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence** : 2 jours / semaine sur site
- **Durée** : 12 mois
- **Missions** : Mise en place d'un contrôle de gestion, reporting au board, revue du processus budgétaire, recrutement et formation d'un CDG junior



PME - Éditeur de logiciels

DIRECTEUR COMMERCIAL EXPORT EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence** : 3 jours / semaine
- **Durée** : 6 mois
- **Missions** : Développement de l'activité à l'export, stratégie commerciale, cartographie des marchés, recherche de revendeurs partenaires



LES BÉNÉFICES VUS PAR LES CADRES



DES ATOUTS ÉVIDENTS POUR LES CADRES

- **32 %** soulignent la diversité des missions
- **26 %** trouvent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- **25 %** apprécient l'autonomie
- **9,6 %** y voient une mutualisation des risques sur plusieurs employeurs

Mais c'est aussi l'opportunité :

- **D'accéder à de nouvelles expériences dans le milieu des TPE et PME**
- **De renforcer son adaptabilité**
- **De valoriser ses compétences**

1

PLUS D'OPPORTUNITÉS

- Proposer ses compétences à différentes structures
- Diversifier ses sources de revenus
- Adapter son statut à son activité
- Être au plus prêt des attentes des entreprises

2

PLUS DE DIVERSITÉ

- Partager ses compétences
- Organiser son temps de travail
- Enrichir son expérience dans des secteurs différents

3

PLUS DE RÉSEAUX

- Développer un projet professionnel alternatif
- Multiplier ses contacts
- Améliorer sa connaissance du tissu économique régional

**LE TTP, POUR UNE
COLLABORATION RÉUSSIE**



LES BÉNÉFICES VUS PAR LES ENTREPRISES



UNE RELATION GAGNANT- GAGNANT

QUAND ON EST UNE ENTREPRISE, POURQUOI CHOISIR LE TEMPS PARTAGÉ ?

Face aux contraintes économiques actuelles, le travail en temps partagé permet aux PME de recourir aux compétences de professionnels expérimentés dont elles ont besoin, ainsi que de pouvoir disposer des mêmes savoir-faire et potentiels humains que les grandes entreprises.

Plus de compétences adaptées

Le travail en temps partagé des cadres s'adapte à la plupart des fonctions de l'entreprise et donc à leurs attentes concrètes. C'est aussi la possibilité pour une entreprise de tester ou de lancer une activité nouvelle à des coûts maîtrisés.

Plus de souplesse et flexibilité

Les entreprises ayant fait le choix d'embaucher en temps partagé soulignent la flexibilité et le niveau d'expertise pour 26 %, et une meilleure maîtrise des coûts pour 20 %.

(Selon le baromètre 2023 du Travail en Temps Partagé).

1

AJUSTER SES RESSOURCES

- Une présence adaptée aux besoins
- Des collaborateurs expérimentés, autonomes et impliqués
- Des compétences immédiatement opérationnelles

2

MAÎTRISER SES COÛTS

- Un temps de travail sur mesure
- Une souplesse de mise en oeuvre
- Une plus grande réactivité

3

GAGNER EN FLEXIBILITÉ

- Développer ses opportunités
- Augmenter sa valeur ajoutée
- Adapter les savoir-faire à l'entreprise

**ENTREPRISES, RECRUTEZ
AUTREMENT !**



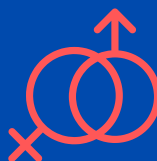


LES CHIFFRES CLÉS DE LA FNATTP EN 2022

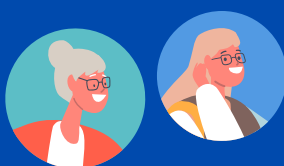
- 30 000 cadres accompagnés en 30 ans
- En 2022, 47 % ont retrouvé un emploi en CDI, 34 % en CDD et 19 % en statut non salarié
- Une centaine d'événements organisés chaque année par les associations membres
- + de 3 000 entreprises sensibilisées au Travail en Temps Partagé



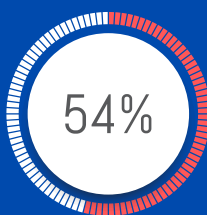
1/2 MILLION
de personnes travaillent en
temps partagé



50/50
HOMMES
FEMMES



**INTER-
GÉNÉRATIONNEL**



**PLUS DE 50
ANS**



LES 30 ANS

2023, ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

La Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé fête cette année son 30ème anniversaire.

C'est un jalon important qui témoigne de l'engagement et du travail acharné de toutes les associations membres et de toutes les personnes impliquées au fil des années.

Les anniversaires comme celui-ci offrent l'occasion de célébrer les réalisations passées et de se tourner vers l'avenir avec optimisme.



LA SEMAINE NATIONALE DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ

La quinzième édition de la Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé se déroule du 9 au 15 octobre 2023.

À cette occasion, des actions de proximité seront animées partout en France.

Retrouvez-les sur le site de la FNATTP : www.fnattp.com



Au cours des 30 dernières années, la FNATTP, Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé, a joué un rôle essentiel dans la promotion et le développement du travail en temps partagé en France.

1993 - 2000 : CRÉATION DE LA FNATTP

Douze associations régionales créent la FNATTP, en réponse à la demande croissante de travailleurs et d'entreprises intéressés par le travail en temps partagé.

Durant cette décennie, l'association a œuvré pour sensibiliser les acteurs du marché aux avantages de ce mode de travail flexible, et a travaillé à établir des normes de qualité et de bonnes pratiques pour garantir la satisfaction tant des travailleurs que des entreprises.

- En février **1994**, le rapport de la commission Temps Partagé de la Chambre Économique de Paris fixe les premières propositions d'aménagements juridiques et techniques.
- En avril **1995**, le gouvernement rend public un rapport qui précise les mesures spécifiques pour favoriser l'emploi des cadres en temps partagé dans les PME.
- De **1997** à **2000**, la FNATTP remet au Ministère du Travail deux Livres Blancs sur le TTP présentant la situation et des propositions réglementaires pour son développement.

2000 - 2010 : RECONNUE COMME DISPOSITIF INNOVANT DANS L'EMPLOI DES SENIORS

- En octobre **2005**, Philippe Cochet, député, réalise une proposition de loi sur les entreprises de TTP.
- En décembre **2005**, la FNATTP remet au Ministère de l'Emploi un nouveau dossier de propositions sur le TTP.
- En **2006**, le « PLAN NATIONAL CONCERTÉ POUR L'EMPLOI des SENIORS 2006-2010 » prévoit dans la mesure 22 que « L'ANPE, en lien avec les DRTEFP, se rapprochera de la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé pour expérimenter, d'abord dans quelques régions, une association plus étroite de ces structures au service public de l'emploi. »
- La FNATTP et les associations de TTP sont expressément reconnues comme dispositifs innovants dans l'emploi des seniors.
- En **2008**, la Fédération fête ses 15 ans.

En 2009, la FNATTP crée la première « Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé »®. C'est un réel succès au niveau national.

2010 - 2020: LA FNATTP FÊTE SES 20 ANS

Pendant cette période, la FNATTP a poursuivi son engagement à défendre les intérêts des travailleurs en temps partagé et à encourager les bonnes pratiques dans le domaine. L'association a également continué à promouvoir le travail en temps partagé comme une solution flexible pour les entreprises, mettant en avant les avantages en termes de gestion des ressources et d'adaptabilité aux besoins fluctuants.

En **2010**, la Fédération a élaboré le Kit du Président pour donner et partager les outils de gestion et d'accompagnement des adhérents.

En 2013, la FNATTP a fêté ses 20 ans lors de la 5ème Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé.

2020-2023 : FER DE LANCE DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ

La FNATTP est aujourd'hui le fer de lance en France de l'initiation au Travail en Temps Partagé de cadres et assimilés en recherche d'activité (ingénieurs, professionnels expérimentés ou jeunes diplômés) et de la promotion du TTP auprès des différents acteurs du marché de l'emploi.

La FNATTP fête ses 30 ans le 12 octobre.

L'association FNATTP a marqué les 30 dernières années en jouant un rôle majeur dans la promotion et le développement du Travail en Temps Partagé en France. Grâce à ses efforts continus, le Travail en Temps Partagé est devenu une solution appréciée et reconnue tant par les travailleurs que par les entreprises, contribuant ainsi à la flexibilité et à l'adaptabilité du marché du travail.



LA FNATTP ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES



NOS PARTENAIRES SOUTIENNENT NOS ACTIONS



CONTACTS

PRESSE

Audrey Suffis
06.30.18.35.21
asuffis@artemis-conseil.fr

FNATTP

6-8 rue du Pic de Barrette - 75015 Paris
communication@fnattp.fr
Présidente : Maryse Dubien
06.23.25.89.82
www.fnattp.com